Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260709-2026_07_05D-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 juillet à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 juin 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 19

Procurations : 5

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD - François HERVIEUX – Yann BEAUSON – Manuella DRUGEON -Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Procurations : Meddhi CALON à Frédéric FALLOUR – Mickaël ROUSSEL à Yvonnick BOULHO – Karen BRETONNET à Gaëlle ROLLIN – Christophe PLANCQUEEL à Karine RICHARD – Valérie RIO à Manuella DRUGEON

Secrétaire de séance : Gaëlle ROLLIN

****

2026_07_05_CULTURE – MISE EN VALEUR DES VENELLES PROJET ARTISTIQUE – ŒUVRE MOSAÏSTE

Gaëlle ROLLIN, Adjointe à la culture informe l'assemblée

Au sein du programme d'actions du schéma des circulations et stationnements multimodaux validé en 2025, la fiche-action E.1 porte sur le jalonnement piétons et les cheminements à valoriser dans le bourg de Malansac. Cette action vise à valoriser et jalonner des cheminements piétons qui permettent de relier de façon sécurisée les lieux les plus fréquentés du bourg.
Ces venelles ou chemins sont peu visibles et parfois inconnus des habitants. Leur jalonnement et leur embellissement permettrait de les mettre en valeur et d'inciter les usagers à les emprunter afin de se déplacer en sécurité dans un environnement apaisé. Une partie de ces cheminements piétons est constituée de venelles étroites situées dans le cœur de bourg de la commune. Afin de mettre en lumière ces chemins piétons pittoresques, la municipalité souhaite faire appel à une artiste mosaïste.

Lauréate de l'appel à projet Marche du Quotidien en 2023, Malansac bénéficie du soutien financier de l'ADEME (agence de la transition écologique) pour ce projet artistique.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant (pas de TVA applicable) :